| COMPTE-RENDU<br>CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2010   |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
| Nombre de Conseillers<br>en exercice : 17<br>Présents : 14<br>Votants : 16<br>Procurations : 2 | L'an deux mil dix, le dix-huit mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LERAY, Maire.   |  |  |  |
| Convocation: 11 mai 2010   | Présents:  M. Jean-Paul LERAY, Maire  M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-Marie GATARD, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Adjoints  M. Jacques CHEVALIER, Nicolas BOUCHER, Conseillers municipaux délégués  M. MMES, Michel GRAVOUIL, Régine CORMIER, Eric LOMBREY, Annie BARDOUL, Philippe BRIAND, Paul PIPAUD, Lionel LESCURAT, Conseillers municipaux  Absentes excusées:  MLLE Alice BICZYSKO, Conseillère municipale déléguée, pouvoir donné à MME Annie BARDOUL  MME Marie-Josèphe BATARD, Conseillère municipale  MME Michèle FRANCHETEAU, Conseillère municipale, pouvoir donné à M. Jean-Pierre GRANDJOUAN |  |  |  |
|  | A été élu secrétaire de séance : M. Michel GRAVOUIL  |  |  |  |

<u>Compte-rendu de la réunion du 20 avril 2010</u> : pas d'observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### Ordre du jour

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose au Conseil municipal d'y ajouter le point suivant :

- Soutien à l'ouverture du delphinarium de PORT SAINT PERE.

Le Conseil municipal donne son accord.

### ≥ 2010/66 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément aux délibérations n°2008/45 en date du 22 mars 2008 et n°2009/155 en date du 24 novembre 2009 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics

| Date du  | Société                        | Objet du marché                              | Montant H.T. |
|----------|--------------------------------|--|--------------|
| marché   |                                |  |              |
| 10/05/10 | LOIRE PYRO (44640 LE PELLERIN) | Fête du Parc 2010 : Feu d'artifice           | 1 672,24 €   |
|          |                                |  |              |
| 07/05/10 | DATA 7 (44120 VERTOU°          | Renouvellement licence anti-virus NOD 32     | 472,00 €     |
|          |                                | pour 8 postes pour une durée de 3 ans        |              |
| 11/05/10 | UGAP (44338 NANTES)            | 2 armoires à rideaux monoblocs (H 198 cm – 1 | 535,79 €     |
|          |                                | 120 cm) pour secrétariat général             |              |

## ≥ 2010/67 – Indemnité de gardiennage des églises communales 2010

Monsieur le Maire, rapporteur expose :

« Le montant maximum alloué aux préposés chargés du gardiennage des églises communales fait l'objet pour l'année 2010 d'une revalorisation de 0,79 %.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour ce type de prestation, à compter du  $1^{er}$  janvier 2010 est de :

- 471,87 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte,
- 118,96 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Ces sommes constituent des plafonds, en-dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

*Or, la commune ne verse pas le montant maximum, mais 341,16 €uros.* 

Lors du vote des subventions, la commission des finances avait proposé pour l'année 2010, de ne pas revaloriser les subventions accordées aux associations. Je vous propose donc de reconduire le montant de l'indemnité voté en 2010, à savoir 341,16 €uros. ».

Les membres du Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décident, à l'unanimité des membres présents, de fixer l'indemnité de gardiennage pour l'année 2010 à 341,16 €uros.

### ▶ 2010/68 – Demande de subvention : Fête du Parc 2010

Monsieur Jean-Marie GATARD, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il avait été prévu de gérer en régie municipale les dépenses et recettes liées à la Fête du Parc 2010. Or, il s'avère que des problèmes organisationnels se posent quant à la perception des recettes liées au bar.

L'association USC (Union sportive de CHEMERE) a accepté de prendre en charge les dépenses et les recettes de la Fête du Parc 2010. Une subvention d'un montant de 5 800,00 € est donc sollicitée pour couvrir ces dépenses.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accorder une subvention d'un montant de 5 800,00 € à l'USC pour couvrir les dépenses de la Fête du Parc 2010.

## ≥ 2010/69 – Budget Commune 2010 : Décision modificative n°1

Suite aux remarques de la trésorière sur les mauvaises imputations budgétaires et à de nouvelles dépenses en investissement (insuffisance de crédits budgétaires pour les travaux d'extension de la réserve de la salle de sports et pour le bâtiment WC public rue de Saint Hilaire), Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de la DM n°1 du budget 2010 de la commune.

Cette DM n°1 s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement

-64 012,00 €uros

- Section d'investissement :

6 260,00 €uros

| - Section a investissement.            | 0 200,00 Curos |                     |
|--|----------------|---------------------|
| Article                                | Dépenses       | Recettes            |
| FONCTIONNEMENT                         |                |                     |
| D 6257                                 | -7 300,00 €    |                     |
| D 7391                                 | -76,00 €       |                     |
| D 7391171                              | 70,00 €        |                     |
| D 739118                               | 76,00 €        |                     |
| D 7395                                 | -70,00 €       |                     |
| D 023                                  | -67 512,00 €   |                     |
| D 6574                                 | 5 800,00 €     |                     |
| R 7381                                 |                | 6 260,00 €          |
| R 758                                  |                | -1 500,00 €         |
| R 775                                  |                | -68 772,00 €        |
| <b>Total section de fonctionnement</b> | -64 012,00 €   | <b>-64 012,00 €</b> |
| INVESTISSEMENT                         |                |                     |
| D 2313-076                             | 5 000,00 €     |                     |
| D 2313-164                             | 1 260,00 €     |                     |
| R 021                                  |                | -62 512,00 €        |
| R 024                                  |                | 68 772,00 €         |
| Total section d'investissement         | 6 260,00 €     | 6 260,00 €          |

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité des membres présents, la DM n°1 du budget 2010 de la commune telle qu'elle leur a été présentée par Monsieur le Maire.

### ≥ 2010/70 – Avenir du bureau de poste

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que suite à une entrevue avec la Direction de la Poste de SAINTE-PAZANNE, cette dernière leur fait part de modifications concernant le bureau de CHEMERE à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Il est proposé de fermer le bureau de poste de CHEMERE et de créer soit une agence postale à intégrer dans les locaux de la mairie, soit un relais postal chez un commerçant de la commune. A défaut, les horaires d'ouverture du bureau seront réduits à 15 heures par semaine.

Le Conseil municipal, après avoir pris note de cette information, décide de délibérer sur ce sujet au mois de juin prochain.

### ▶ 2010/71 – Marché à procédure adaptée (MAPA) : Bâtiment modulaire

Monsieur le Maire présente les offres remises par les entreprises ayant été consultées pour le projet d'extension du groupe scolaire dans le cas d'une ouverture d'une classe.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

- 1 classe,
- 1 entrée indépendante.

| Nom de l'entreprise et localisation | Montant de l'offre en<br>HT | Montant de l'offre en<br>TTC |
|-------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| COUGNAUD (85000 LA ROCHE SUR YON)   | 38 086,34 €                 | 45 551,26 €                  |
| SPAZEO (31790 SAINT SAUVEUR)        | 39 862,60 €                 | 47 675,67 €                  |
| PORTAKABIN (59175 TEMPLEMARS)       | 52 290,00 €                 | 62 538,84 €                  |

Le critère de jugement des offres est le prix.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des offres et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de retenir l'offre de l'entreprise COUGNAUD pour un montant de 38 086,34 € H.T.,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil général de Loire-Atlantique pour les travaux d'extension du groupe scolaire,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

## ▶ 2010/72 – Marché à procédure adaptée (MAPA) : Programme voirie communale 2010

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans son programme de travaux de voirie 2010, la commune de CHEMERE envisage de réaliser les travaux suivants :

- un passage piétons surélevé rue du Breil,
- des réfections de trottoirs et des reprises de voirie rues du Moulin, des Chaumes et des Sables.

La prestation a fait l'objet d'un lot unique.

Cinq entreprises ont été consultées et ont remis les offres suivantes :

| Nom de l'entreprise et localisation | Montant initial<br>marché         | Montant du marché<br>après remise | Proposition de va-<br>riante |  |
|-------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|--|
| BREHARD T.P. (44320 ST PERE EN      | 30 280,40 € HT                    | 29 674,79 € HT                    |                              |  |
| RETZ)                               | 36 215,36 € TTC                   | 35 491,05 € TTC                   |                              |  |
| BRETHOME ET CIE TP(44340            | 30 576,50 € HT                    |                                   |                              |  |
| <b>BOUGUENAIS</b> )                 | 36 569,49 € TTC                   |                                   |                              |  |
| MABILEAU TP (44320 ST PERE EN RETZ) | 28 046,00 € HT<br>33 543,02 € TTC | 27 549,00 € HT<br>32 948,60 € TTC | 76 NG3 NO # HT               |  |
| VIAUD MOTER (44350 GUERANDE)        | 28 683,55 € HT<br>34 305,52 € TTC | 28 177,90 € HT<br>33 700,77 € TTC |                              |  |
| COLAS (44400 REZE)                  | 28 866,00 € HT<br>34 523,74 € TTC |                                   |                              |  |

La commission MAPA s'est réunie le 11 mai dernier et propose, au vu des critères de jugement des offres à savoir la valeur économique de l'offre et les références de l'entreprise, de retenir l'offre de l'entreprise VIAUD MOTER pour un montant de 28 177,90 € H.T.

Le Conseil municipal, au vu de la proposition MAPA et des critères de jugement et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de retenir l'offre de l'entreprise VIAUD MOTER pour un montant de 28 177,90 € H.T.,

- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment la signature du marché.

### ▶ 2010/73 – Marché à procédure adaptée (MAPA) : Aménagement rue de la Treille

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la consultation pour les travaux d'aménagement rue de la Treille a fait l'objet d'une publication sur le quotidien Ouest France 44 du 13 avril 2010 avec un couplage WEB.

Quatre entreprises ont remis les offres suivantes :

| Nom de l'entreprise et locali- | Tranche      | Option 1   | Option 2   | Option 3   | Montant to-                     |
|--------------------------------|--------------|------------|------------|------------|---------------------------------|
| sation                         | ferme HT     | HT         | HT         | HT         | tal HT                          |
| BRETHOME (44340 BOU-           | 193 655,25 € | 3 400,00 € | 2 016,00 € | 9 663,00 € | 208374,25 €                     |
| <b>GUENAIS</b> )               |              |            |            |            |                                 |
| VIAUD MOTER (44350             | 178 358,06 € | 2 193,00 € | 2 324,00 € | 9 141,00 € | £ 1921 <b>6</b> ,06 €           |
| <b>GUERANDE</b> )              |              |            |            |            |                                 |
| COLAS (44400 REZE)             | 159 913,80 € | 1 768,00 € | 2 923,20 € | 8 409,35 € | £ 1731\text{\$\text{4}},35 €    |
| MABILEAU TP (44320 ST          | 179 903,20 € | 3 468,00 € | 2 128,00 € | 9 998,00 € | € 19 <b>5</b> 9 <b>4</b> 7,20 € |
| PERE EN RETZ)                  |              |            |            |            |                                 |

La commission MAPA, réunie les 5 et 18 mai dernier, propose au vu des critères de jugement des offres à savoir la valeur économique de l'offre et les références de l'entreprise, de retenir l'offre de l'entreprise COLAS avec les options 1 et 3.

Le Conseil municipal, au vu de la proposition MAPA et des critères de jugement et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de retenir l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de 170 091,15. € H.T. (marché tranche ferme avec les options 1 et 3),
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment la signature du marché.

## > 2010/74 - Marché à procédure adaptée (MAPA) : Travaux d'extension de la salle de sports - Réserve »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la consultation pour les travaux d'extension de la salle de sports (Réserve) a été effectuée auprès diverses entreprises qui ont remises les offres suivantes :

|                                       | T 14 0                                    |
|---------------------------------------|---|
|                                       | Lot 1 – Gros oeuvre                       |
| PEDEAU (44680 CHEMERE)                | 24 863,96 € H.T.                          |
|                                       | Option 1 : 2 330,40 € H.T.                |
| FAVREAU DIDIER (44320 ARTHON EN RETZ) | N'a pas répondu à la consultation         |
| CLAVIER-GIRAUD (44680 CHEMERE)        | Ne répond pas à la consultation           |
|                                       | <b>Lot 2 – Charpente Bois</b>             |
| RUZZANTE MICKAEL (44680 CHEMERE)      | 7 087,49 € H.T.                           |
| CHAUVET THIERRY(44320 ARTHON EN RETZ) | N'a pas répondu à la consultation         |
| LEDUC STRUCTURES BOIS (44680 SAINTE   | 6 171,50 € H.T.                           |
| PAZANNE)                              |   |
| GUILLOT CHARPENTE (44320 ARTHON EN    | 6 837,25 € H.T.                           |
| RETZ)                                 |   |
|                                       | Lot 3 – Couverture – Etanchéité - Bardage |
| CAILLER (49530 DRAIN)                 | 17 283,50 € H.T.                          |
| LETORT RENE ET BERNARD (44115 HAUTE   | 12 911,62 € H.T.                          |
| GOULAINE)                             |   |
| CHAGNAS CM (44270 MACHECOUL)          | N'a pas répondu à la consultation         |
| GOUY GUITTENY (44680 ST MARS DE COU-  | 14 068,87 € H.T.                          |
| TAIS)                                 |   |
|                                       | Lot 4 – Serrurerie                        |
| CAILLER (49530 DRAIN)                 | 4 576,30 € H.T.                           |
| LETORT RENE ET BERNARD (44115 HAUTE   | N'a pas répondu à la consultation         |

| GOULAINE)   |  |
|---|--|
| CHAGNAS CM (44270 MACHECOUL)                          | N'a pas répondu à la consultation                    |
| GOUY GUITTENY (44680 ST MARS DE COU-                  | 1 800,00 € H.T.                                      |
| TAIS)   |  |
|   | Lot 5 – Electricité                                  |
| LOUERAT ROGER (44320 ARTHON EN RETZ)                  | 923,20 € H.T.  |
|   |  |
| AVRIL LAURENT (44680 CHEMERE)                         | 2 491,25 € H.T.                                      |
| AVRIL LAURENT (44680 CHEMERE) CEDELEC (44680 CHEMERE) | 2 491,25 € H.T.<br>N'a pas répondu à la consultation |

La commission MAPA, réunie les 27 avril, 5 et 11 mai dernier, propose au vu des critères de jugement des offres à savoir la valeur économique de l'offre et les références de l'entreprise, de retenir les offres suivantes :

| Lots                                   | Entreprises      | Montant € H.T. |
|--|------------------|----------------|
| Lot 1 – Gros oeuvre                    | PEDEAU           | 24 863,96      |
| Lot 2 – Charpente Bois                 | LEDUC STRUCTURES | 6 171,50       |
|  | BOIS             |                |
| Lot 3 – Couverture – Etanchéité - Bar- | LETORT BERNARD   | 12 911,62      |
| dage                                   | ET RENE          |                |
| Lot 4 – Serrurerie                     | GOUY-GUITTENY    | 1 800,00       |
| Lot 5 – Electricité                    | LOUERAT ROGER    | 923,20         |
| Montant total                          |                  | 46 670,28      |

Le Conseil municipal, au vu de la proposition MAPA et des critères de jugement et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de retenir les offres proposées par la commission MAPA telles que sus-mentionnées,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment la signature des marchés.

# ≥ 2010/75 – Construction logements à loyers abordables : Demande exonération de la TLE (Taxe locale d'équipement)

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que suite à sa décision de confier à la SA HLM Espace Domicile, la construction de 8 logements à loyers abordables dans le lotissement du Moulin, cette dernière sollicite l'exonération de la Taxe locale d'équipement (TLE) pour cette opération dénommée « La Pièce du Moulin ».

Il est précisé que ces 8 logements locatifs seront créés avec le concours financier de l'Etat en application des 3° et 5° alinéas de l'article L 351-2 et des articles L 472-1 et L 472-1-1 du Code de la construction et de l'habitation et sont de ce fait exonérés de :

- la redevance pour l'archéologie préventive,
- la taxe départementale pour les espaces naturels sensibles (TDENS).

Le Code général des impôts dans ses articles 1585 A et 1585 C prévoit que le Conseil municipal peut renoncer à percevoir la taxe locale d'équipement, de tout ou partie, sur les locaux à usage d'habitation édifiés par les organismes mentionnés à l'article L411-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Ces organismes d'habitations à loyer modéré sont :

- Les offices publics d'aménagement et de construction,
- Les offices publics d'habitations à loyer modéré,
- Les sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré,
- Les sociétés anonymes coopératives de production et les sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré,
- Les sociétés anonymes de crédit immobilier,
- Les fondations d'habitations à loyer modéré.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'exonérer de la TLE, la SA HLM Espace Domicile pour son projet « La Pièce du Moulin »,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

# *≥* 2010/76 – SITS Sud Loire Océan : Participation de la commune pour l'année scolaire 2010/2011 Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Chaque année, le Syndicat des transports scolaires « Sud Loire Océan » nous demande de fixer le montant des aides apportées aux familles dont les enfants utilisent les transports scolaires.

La participation de la commune de CHEMERE était jusqu'à présent :

- -7 €uros par trimestre par élève transporté pour les subventionnés par le Conseil Général,
- aucune participation de la commune pour les non-subventionnés par le Conseil général.

Le Conseil général souhaite mettre en place une tarification unique pour tous les élèves du primaire et du secondaire sur le territoire d'un même syndicat pour respecter l'égalité de traitement entre les familles. Actuellement, sur le territoire du SITS Sud Loire Océan, les tarifs sont au nombre de 38.

Le Conseil syndical a voté la mise en place de cette tarification unique au plus tard à compter de la rentée scolaire 2013/2014 et propose un lissage sur 4 ans afin de ne pas pénaliser les familles. De même, il laisse les communes libres d'aider les familles.

Il vous est demandé de vous prononcer sur la participation de la commune pour l'année scolaire 2010/2011. »

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'effectuer le lissage proposé par le SITS Sud Loire Océan sur quatre ans pour arriver à une tarification unique à la rentrée scolaire 2013/2014, à savoir, une participation communale :

- pour l'année scolaire 2010/2011, à hauteur de 5,25 € par trimestre par élève transporté pour les subventionnés par le Conseil Général ;
- pour l'année scolaire 2011/2012, à hauteur de 3,50 € par trimestre par élève transporté pour les subventionnés par le Conseil Général ;
- pour l'année scolaire 2012/2013, à hauteur de 1,75 € par trimestre par élève transporté pour les subventionnés par le Conseil Général.

### ≥ 2010/77 – Etude de faisabilité agrandissement cantine

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal l'évolution des effectifs scolaires ainsi que la fréquentation de la cantine (environ 200 repas par jour).

Actuellement, la salle de restauration représente une surface de 126 m<sup>2</sup> et la cuisine 50 m<sup>2</sup>. La cantine est arrivée à saturation et les locaux ne sont plus adaptés.

L'agrandissement de la cantine serait à prévoir. Ce projet pourrait avoir une surface de 165 m² qui se décomposerait comme suit :

- salle de restauration : 80 m<sup>2</sup>,
- annexe 1 (cuisine, bureaux et vestiaires): 55 m<sup>2</sup>,
- annexe 2 (réserve) : 10 m<sup>2</sup>,
- entrée :  $15 \text{ m}^2$ .

Le coût de ce projet (travaux entreprises, honoraires et matériel) serait estimé aux environs de 321 000,00 € H.T. et pourrait bénéficier des subventions du Caseil général (30% du montant H.T.) et de l'Etat au titre de la DGE (25% du montant H.T. – Dépense subventionnable plafonnée à 260 000,00 €).

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de lancer l'étude du projet d'agrandissement de la cantine,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment d'effectuer la consultation pour la maîtrise d'œuvre de ce projet.

### ▶ 2010/78 – Politique de l'habitat

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal que le dispositif du « Pass Foncier » a été instauré par délibération n°2009/86 en date du 24 juin 2009 sur cinq terrains avec un plafond de la participation communale à 20 000,00 €, errains qui devaient répondre aux critères suivants :

- Terrains concernés : lots se situant dans le lotissement du Moulin,
- Surface du terrain : 650 m<sup>2</sup> maximum,
- Prix de vente du terrain : 69 000,00 € maximum.

A ce jour, sur les cinq permis de construire accordés, deux ont fait l'objet d'une ouverture de chantier. Une seule subvention communale a été versée, mais aucune participation de l'Etat n'a été reçue ni aucune réponse d'accord de ce dernier.

Après avoir présenté les statistiques des permis de construire de 2008 (25) et de 2009 (29), Monsieur le Maire rappelle qu'au 18 mai 2010, 15 permis de construire ont été déposés représentant 22 nouveaux logements et que le Plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur prévoit 20 permis de construire par an. Il est à noter que pour l'année 2009, on recensait :

- seulement 2 permis de construire au mois de juin 2009,
- entre la période du 01/07/2009 et le 11/11/2009, 10 permis de construire étaient déposés (dont 2 « Pass Foncier »),
- entre le 12/11/2009 et le 31/12/2009, 17 permis de construire étaient déposés (dont 3 « Pass Foncier »).

Pour l'année 2011, la commune a un projet de réhabilitation du hangar acquis en centre bourg pour la réalisation de 2 emplacements commerciaux et 6 logements.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé, prend acte de ces données.

### ≥ 2010/79 – Soutien à l'ouverture du delphinarium de PORT SAINT PERE.

Monsieur le Maire, rapporteur, soumet aux membres du Conseil municipal le projet de soutien à l'ouverture du delphinarium de PORT SAINT PERE :

« Planète Sauvage, filiale de la Compagnie des Alpes, dispose d'un partenariat stable et présent dans le développement local. Aujourd'hui, plus de 30 dauphins sont hébergés dans trois sites de la Compagnie des Alpes qui dispose d'un savoir-faire incontestatble dans les soins apportés aux animaux et à la recherche scientifique.

Planète Sauvage dont la vocation est de présenter au public des animaux de la faune sauvage, s'est donnée trois missions: Etudier, Eduquer et Protéger. L'arrivée en 2009 de 5 grands dauphins dans le quatrième plus grand delphinarium d'Europe réhabilité au cœur de Planète Sauvage a provoqué un afflux de visiteurs.

Ce site, longtemps déficitaire, est en passe de devenir l'attraction touristique majeure de la Loire-Atlantique. Sa bonne santé économique retrouvée, avec l'arrivée des dauphins, a permis de recruter 11 nouveaux collaborateurs (5 emplois supplémentaires en prévision) et de lancer des programmes de recherche et de conservation des espèces.

6 soigneurs, un technicien spécialisé en traitement de l'eau, un responsable scientifique et une vétérinaire s'occupent quotidiennnement du bien-être des 5 grands dauphins.

Les gradins de la Cité Marine peuvent recevoir plus de mille visiteurs en animation pédagogique. La Cité sous-marine permet l'observation des dauphins en plongée. Elle accueille également 400 m² d'expositions pédagogiques et scientifiques.

A la suite d'une requête d'associations de protection des animaux, le Tribunal administratif a annulé l'autorisation de présentation des dauphins au public, délivrée par la Préfecture pour des motifs de forme et de procédure.

Considérant l'intérêt du dossier pédagogique de la Cité Marine, et de la fréquentation importante des groupes scolaires, collégiens ou lycéens pour la découverte des espèces animales et de leur mode de vie, Considérant que l'étude d'impact ne signale aucun aspect défavorable, ni aucune augmentation des nuisances de toutes sortes,

Considérant qu'il en est de même pour l'étude des dangers,

Considérant que la notice hygiène et sécurité apporte toutes les garanties nécessaires,

Considérant l'intérêt du dossier scientifique en partenariat avec l'université de RENNES,

Considérant la qualité des installations et les compétences des intervennats sur le plan de l'organisation et du suivi sanitaire,

Considérant que l'accueil de ces dauphins permettra de sécuriser les emplois directs et indirects sur la zone commerciale, le développement ultérieur d'emplois liés à l'accueil touristique autour du site,

Aujourd'hui, les élus locaux soutiennent à nouveau le dossier de demande d'autorisation de présentation au public de ces dauphins qui offriront à Planète Sauvage un avenir durable, à savoir :

- une entreprise viable économiquement et socialement,
- une politique de recherche scientifique soutenue,
- des actions de conservation multiples,
- la première place dans le développement touristique de la région. ».

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de ce projet de soutien et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de soutenir le dossier de demande d'autorisation de présentation au public des 5 grands dauphins de Planète Sauvage.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal du déroulement du weekend de la Pentecôte 2010 organisé par l'association FOOT PLUS pour l'accueil des allemands du club SV ATTER dans le cadre du jumelage sportif avec l'ARCHE FC.

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN donne lecture des documents d'urbanisme et des renonciations ou non au droit de préemption urbain :

### DROIT DE PREEMPTION URBAIN

| Année | N° dos-<br>sier | Adresse du bien         | Section | N°    | Superficie<br>totale | Exercice droit de préemption |
|-------|-----------------|-------------------------|---------|-------|----------------------|------------------------------|
| 2010  | 29              | 16 rue des Moissonneurs | G       | 2911  | 600 m²               | Non                          |
| 2010  | 30              | Rue du Brigandin        | G       | 1779p | 600 m²               | Non                          |
| 2010  | 31              | 10 rue des Moissonneurs | G       | 2906  | 625 m²               | Non                          |
| 2010  | 32              | 2 rue du Ponant         | G       | 2939  | 606 m²               | Non                          |

### PERMIS DE CONSTRUIRE

| N°     | Date dépôt | Demandeur              | Adresse   | Réf cad  | Objet               |
|--------|------------|------------------------|---|----------|---------------------|
| A 1014 | 07/04/2010 | RONDEAU Jean           | 3 impasse de la Ville en Bois                         | F 1003   | Maison Habitation   |
| A 1015 | 07/04/2010 | ESPACE DOMICILE        | 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27 et 29 rue des Moissonneurs | Lot n°16 | 8 logements sociaux |
| A 1016 | 21/04/2010 | FOUQUET Alexandre      | 9 rue du Breil  | F 459    | Véranda             |
| A 1017 | 28/04/2010 | ALLAIN Marie Gabrielle | 2 rue du Ponant                                       | Lot n°38 | Maison Habitation   |

#### **DECLARATIONS PREALABLES**

| N°     | Date dépôt | Demandeur        | Adresse                   | Réf cad           | Objet                   |
|--------|------------|------------------|---------------------------|-------------------|-------------------------|
| A 2031 | 08/04/2010 | LEON Sébastien   | 24 rue des Meuniers       | G 2667            | Abri de jardin          |
| A 2032 | 10/04/2010 | BICHON Jean-Marc | 32 rue du Brigandin       | G 1779            | Division 1 lot à bâtir  |
| A 2033 | 19/04/2010 | Consorts CORMIER | 54 et 54 bis rue du Breil | G 2406 et<br>2409 | Division 2 lots à bâtir |

Séance levée à minuit.

| Annie BARDOUL :               | Marie-Josèphe BATARD : Excusée |
|-------------------------------|--------------------------------|
| Alice BICZYSKO : Excusée      | Nicolas BOUCHER :              |
| Philippe BRIAND :             | Bernard CHAZELAS :             |
| Jacques CHEVALIER :           | Régine CORMIER :               |
| Michèle FRANCHETEAU : Excusée | Jean-Marie GATARD :            |
| Jean-Pierre GRANDJOUAN :      | Michel GRAVOUIL :              |

| Georges LECLEVE : | Jean-Paul LERAY : |
|-------------------|-------------------|
| Lionel LESCURAT : | Eric LOMBREY:     |
| Paul PIPAUD :     |                   |